

Res 35369-39/23

---

CONVENTION NATIONALE.

---

A D R E S S E

DE LA SECTION

D E S T U I L E R I E S ,

P R É S E N T É E

A LA CONVENTION NATIONALE,

PAR LA COMMUNE DE PARIS,

AU NOM DES QUARANTE - HUIT SECTIONS ,

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE,

*Et envoyée aux départemens et aux armées , avec  
la réponse du président.*

---

Du 28 mars 1793,



L'AN deuxiême de la république française, le 27 mars 1793, l'assemblée générale de la section des Tuileries a arrêté de communiquer sans délai aux 47

autres sections, l'adresse dont la teneur suit, avec invitation d'y adhérer.

Mandataires du peuple, de grands maux affligent la république; les intriguans de l'intérieur, les ennemis de l'extérieur veulent l'anéantir: de grandes mesures peuvent seules la sauver. Déjà vous avez pris quelques-unes de ces mesures; mais leur tardive exécution les rend illusoirs. Un tribunal révolutionnaire est créé depuis plus de 20 jours, et la tête d'aucun coupable n'est tombée sous le glaive de la loi. Ce tribunal n'est pas encore installé; quelques-uns de nos généraux sont suspectés d'ambition ou d'incivisme; le conseil exécutif manque d'énergie; nous appelons l'attention de la convention sur l'examen sévère de la conduite et des ministres, et des généraux. Mandataires, dans une crise à-peu-près semblable à celle où nous nous trouvons, l'assemblée législative eut le courage de déclarer qu'elle ne pouvoit sauver la patrie; le peuple se leva tout entier, et la patrie fut sauvée. S'il faut un nouvel effort, nous le ferons; parlez.

*Signé, BAUDOIN, président.*

*ALIZART, secrétaire.*

---

*Réponse à la Municipalité et à l'arrêté de la section des Tuileries.*

C I T O Y E N S ,

La convention nationale appartient toute entière à toute la république; Paris en est uniquement dépositaire.

Vous venez d'entendre les mesures efficaces qu'elle a prises : témoins de sa sollicitude , n'en doutez pas , quelle que soit la gravité des circonstances , oui , son courage est encore au-dessus ; elle compte sur le peuple ; elle n'existe que pour lui. Née de la révolution , elle ne souffrira pas que des intérêts particuliers quelconques la fassent rétrograder. Surveiller , combattre les traîtres et les punir , en ces momens d'orages , telles sont ses fonctions ; aucune considération ne l'empêchera de les remplir.

Aimer ardemment , et la patrie , et la justice , et la morale , et l'humanité , et toutes les vertus publiques ou privées , sans lesquelles il n'est point de félicité pour le peuple ; tel sera dans tous les temps son inaltérable caractère.

Magistrats immédiats de ce peuple , éclairez , dirigez son zèle ; et qu'après tant de sacrifices , son bonheur durable soit enfin le prix de nos soins réunis.

Very faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

DEPARTMENT OF THE INTERIOR